

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 83420167.5

51 Int. Cl.³: **A 47 B 81/06**

22 Date de dépôt: 19.10.83

30 Priorité: 22.10.82 FR 8218037

71 Demandeur: Erard, Henri, 26 Rue du Gambaud Tignieu,
F-38230 Pont de Cheruy (FR)

43 Date de publication de la demande: 02.05.84
Bulletin 84/18

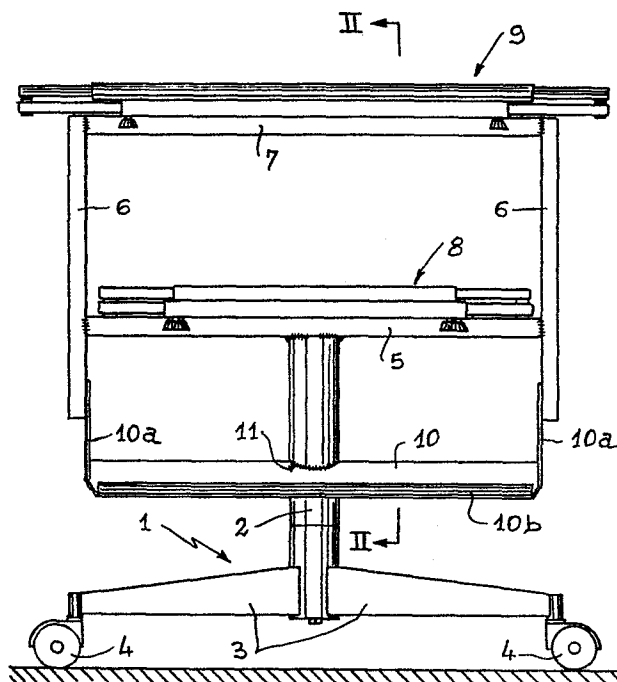
72 Inventeur: Erard, Henri, 26 Rue du Gambaud Tignieu,
F-38230 Pont de Cheruy (FR)

84 Etats contractants désignés: BE CH DE GB IT LI NL

74 Mandataire: Monnier, Guy et al, Cabinet
Monnier 150 Cours Lafayette B.P. 3058, F-69393 Lyon
Cédex 03 (FR)

54 **Support réglable pour téléviseur et magnétoscope avec plateau porte-cassettes.**

57 Les deux platines adaptables (8, 9) destinées à recevoir le téléviseur et le magnétoscope sont aménagées sur deux membrures (5, 7) reliées l'une à l'autre par des montants latéraux (6) dont les extrémités inférieures portent un plateau (10) destiné au rangement des cassettes vidéo.



Support réglable pour téléviseur et magnétoscope avec plateau porte-cassettes

5 La présente invention a trait aux supports ou "pieds" pourvus de deux platines superposées, destinées à être adaptées pour recevoir un téléviseur et un magnétoscope.

10 On sait que dans les supports de ce type, la platine inférieure qui doit recevoir le magnétoscope comprend généralement un élément fixe rigidement monté sur le sommet du tube vertical usuel du piètement, cet élément fixe coopérant avec des éléments réglables pour constituer la platine inférieure destinée à recevoir le magnétoscope. L'élément fixe précité, disposé en arrière, est solidaire de deux
15 colonnes qui supportent la platine supérieure pour le téléviseur, cette platine étant elle-même prévue réglable pour s'adapter aux différents appareils du commerce.

20 On conçoit que l'ensemble ainsi constitué est assez instable, par suite notamment du soutien en porte-à-faux de la platine supérieure qui supporte un poids relativement important. On observera par ailleurs que la fixité de l'élément qui porte les colonnes de soutien de la platine supérieure gêne et en tout état de cause limite le réglage de la platine inférieure,
25 si bien que celle-ci ne s'adapte qu'assez difficilement aux dimensions des différents types de magnétoscopes.

30 C'est à ces inconvénients que la présente invention entend principalement remédier, et ce en permettant la réalisation d'un support à deux platines dont l'architecture assure une très grande robustesse en même temps qu'elle autorise une très large adaptation de chaque platine.

35 L'invention a également pour objet un support de type susvisé qui présente au-dessous de la platine inférieure un plateau agencé pour recevoir les cassettes destinées à être utilisées avec le magnétoscope.

Le support suivant l'invention est essentiellement remarquable

en ce que le piètement usuel est rendu solidaire d'un bâti rigide comprenant deux membrures horizontales superposées assemblées l'une à l'autre par deux montants latéraux. La membrure inférieure qui porte les éléments mobiles de la platine inférieure réglable est directement fixée au sommet
5 du tube vertical du piètement, tandis que la membrure supérieure reçoit les éléments qui composent la platine supérieure réglable. Les montants du bâti se prolongent vers le bas au-dessous de la membrure inférieure afin de
10 supporter par leurs extrémités un plateau récepteur dont la partie centrale est avantageusement fixée au tube du pièment.

On conçoit qu'on réalise de la sorte un ensemble robuste et
15 rigide, ne donnant lieu à aucune oscillation indésirable.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de
20 procurer :

Fig. 1 est une vue en élévation d'un support établi conformément à l'invention.

25 Fig. 2 en est une coupe verticale schématique suivant le plan indiqué en II-II en fig. 1.

Le support représenté comprend un piètement inférieur 1 de type usuel, formé par l'assemblage d'un tube vertical 2 et
30 d'une série de bras radiaux 3 dont l'extrémité libre est équipée d'une roulette orientable telle que 4. Sur l'extrémité supérieure du tube 2 de ce piètement 1 est rapportée, par soudure dans l'exemple de réalisation envisagé, une membrure horizontale 5 constituée dans le présent cas par un profilé.
35 Chacune des extrémités de la membrure 5 est rendue solidaire par soudure d'un montant 6 formé par un profilé identique, et les deux montants 6 sont reliés l'un à l'autre par une membrure supérieure 7, disposée dans le plan vertical défini par le tube 2 et la membrure inférieure 5.

Sur chacune des membrures 5 et 7 est ménagée une platine réglable 8, respectivement 9. L'on n'a pas détaillé l'agencement de ces platines car il peut être de tout type connu en pratique. On rappellera simplement que chaque platine 8 ou 9
5 comprend une partie fixe soudée à la membrure correspondante et des éléments mobiles susceptibles d'être immobilisés à l'aide de vis à la position choisie, ces éléments mobiles portant quatre semelles indépendantes susceptibles d'être ajustées pour recevoir les pieds ou la base du téléviseur T
10 et du magnétoscope M auxquels le support suivant l'invention est associé.

Les deux montants 6 se prolongent vers le bas au-dessous de la membrure inférieure 5 afin d'assurer la suspension d'un
15 plateau horizontal 10 pourvu d'oreilles latérales 10a soudées aux extrémités libres des montants précités. Ce plateau 6 présente avantageusement une orientation oblique dans le sens transversal de façon à favoriser la pose d'une série de cassettes vidéo C, retenues par un rebord antérieur
20 10b. Il convient d'observer que sa partie centrale est échancrée pour laisser place au tube 2 du piétement 1, tube auquel ledit plateau 10 est soudé, comme indiqué en 11 en fig. 1.

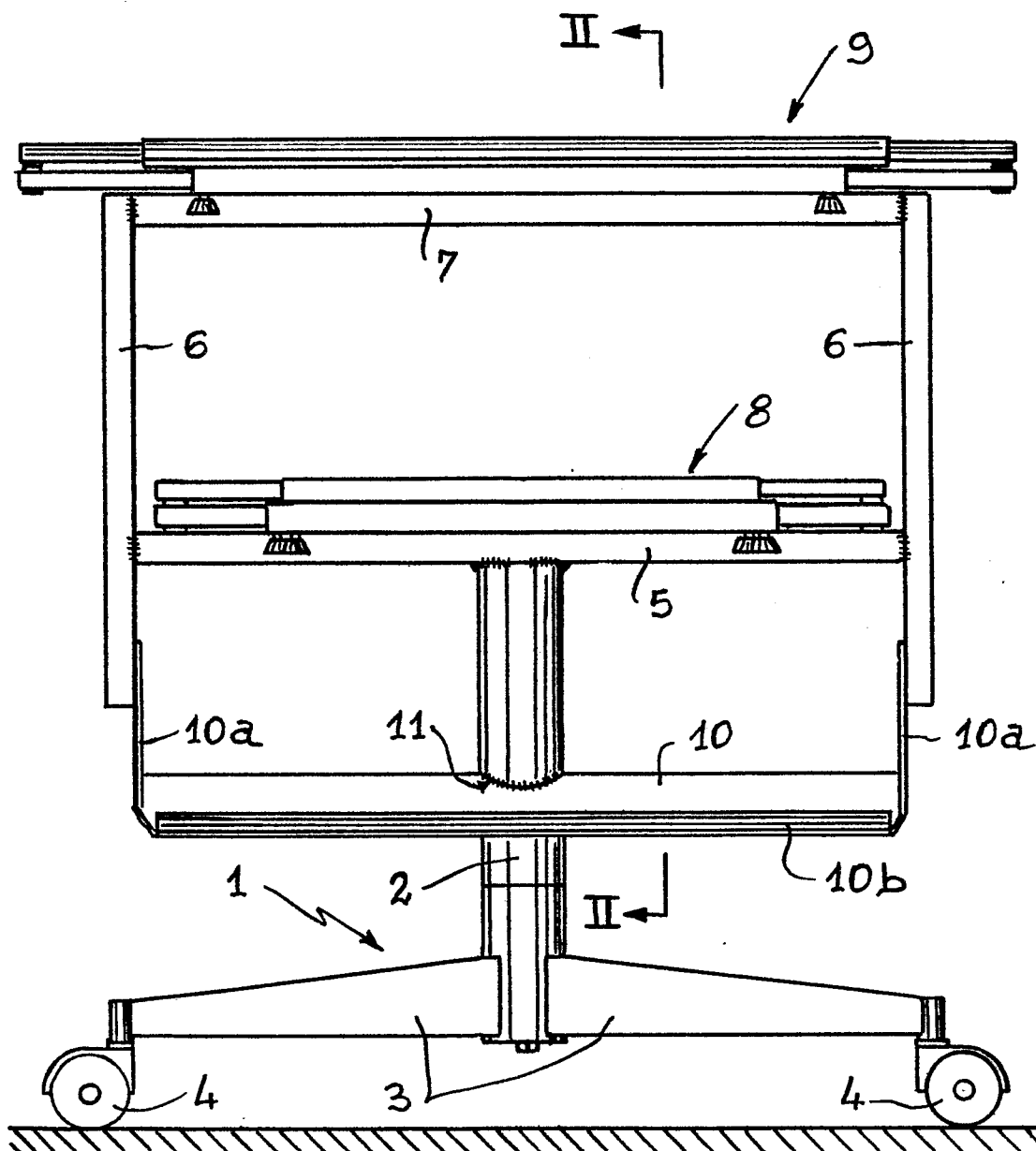
25 On comprend que les pièces 5, 6 et 7 constituent une sorte de bâti rigide qui se trouve encore raidi par le plateau 10 fixé au tube 2. Le bâti 5-6-7 ainsi formé se trouve en conséquence à l'abri de tout fléchissement ou déformation parasite, et ce en dépit du poids du téléviseur T appliqué
30 sur la partie supérieure de l'ensemble.

Comme indiqué ci-dessus les platines 8 et 9 sont susceptibles de présenter tout agencement désiré, si bien qu'on peut obtenir que les façades du téléviseur T et du magnétoscope
35 M se trouvent en alignement vertical, ce qui améliore l'aspect esthétique de l'ensemble du meuble.

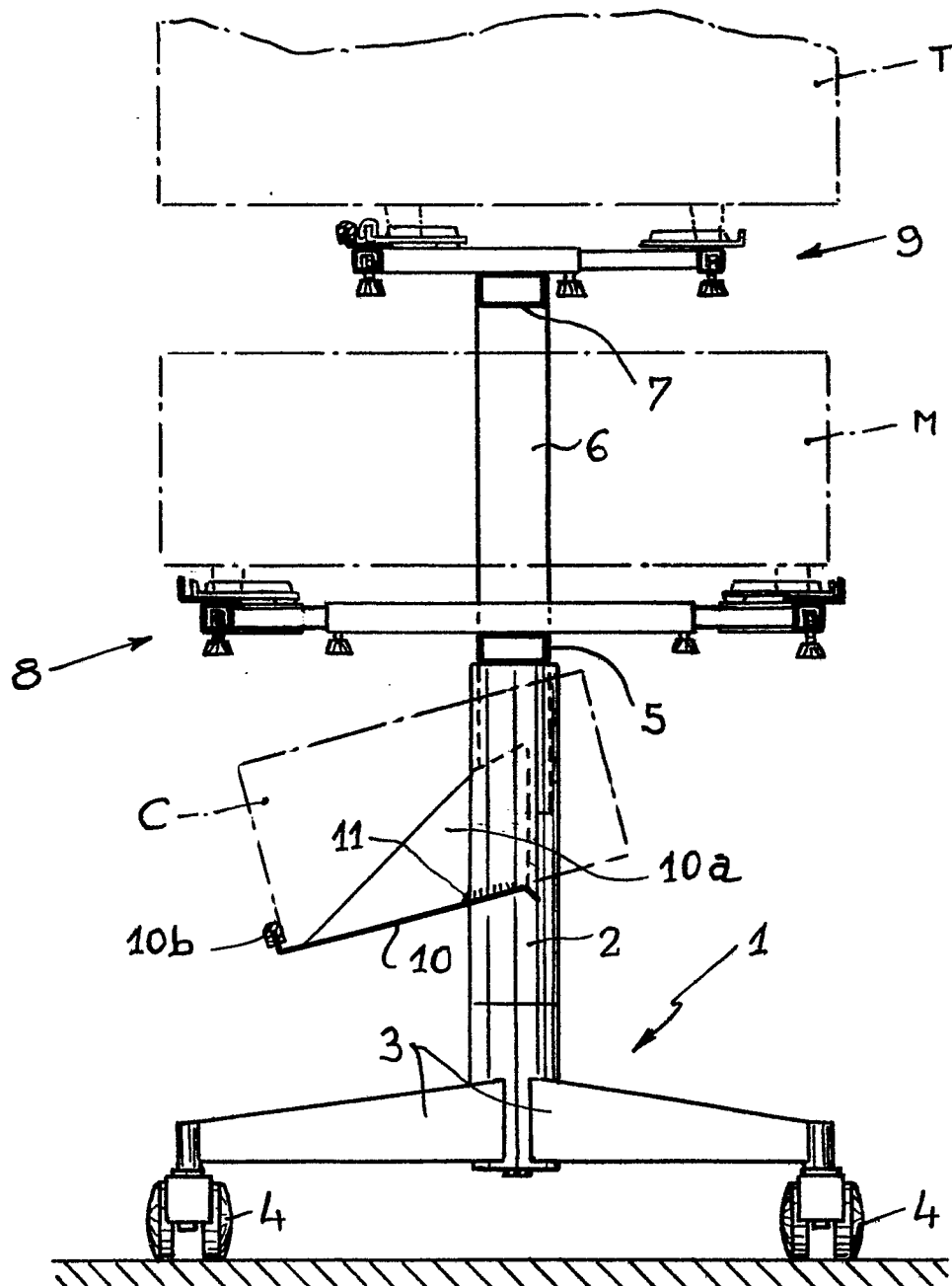
Revendications

1. Support réglable pour téléviseur et magnétoscope, du
genre dans lequel le piètement (1) soutient deux platines
5 adaptables (8, 9) superposées, caractérisé en ce que ces
deux platines sont aménagées sur deux membrures horizontales
(5, 7) assemblées l'une à l'autre en superposition par deux
montants latéraux (6) qui se prolongent vers le bas au-dessous
de la platine inférieure (8) pour porter un plateau porte-
10 cassettes (10).

2. Support suivant la revendication 1, caractérisé en ce
que la partie centrale du plateau porte-cassettes (10) est
assemblée (en 11) au pied vertical usuel (2) du piètement
15 (1) afin de raidir le bâti formé par les membrures (5, 7)
et les montants (6).

$\frac{1}{2}$ *Fig. 1*

2/2

*Fig. 2*



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0107601

Numéro de la demande

EP 83 42 0167

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
A	FR-A-2 348 673 (S. HABILCLASS) * Page 2, lignes 33-37; figures 1,2 *	1,2	A 47 B 81/06
A	FR-A-2 363 445 (S. HABILCLASS) * Figure 1; page 2, lignes 23-29 *	1,2	
A	FR-A-2 462 124 (VATTIER) * Figures 1,2 *	1	
A	FR-A-1 510 371 (RASTOLDO) * Figure 1 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
			A 47 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 23-12-1983	Examineur CURZI D.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	